

DEMANDE D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

FORMULAIRE POUR LES **17 - 30 ANS**

CIVILITÉ : Madame Monsieur

NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE SI DIFFÉRENT :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

SITUATION : (COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION)

- Demandeur d'emploi
- En dispositif d'accompagnement par la Mission Locale, le PLIE ou les services du Département (BRSA)
- Stagiaire de la formation professionnelle
- Apprenti
- Lycéen en dernière année (terminale)
- Dernière année de CAP
- Etudiant

AVEZ-VOUS OBTENU UNE OU PLUSIEURS AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE ?

NON

OUI : € , de

€ , de

€ , de

DATE D'INSCRIPTION À L'AUTO-ÉCOLE :

DATE DE L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE :

COÛT TOTAL DU CONTRAT D'ENSEIGNEMENT À LA CONDUITE : €
(NE PAS INCLURE LES FRAIS LIÉS À LA PARTIE THÉORIQUE SI LE CODE EST DÉJÀ OBTENU PAR L'ÉLÈVE)

FAIT LE :

À :

SIGNATURE DU DEMANDEUR :

CACHET ET SIGNATURE DE L'AUTO-ÉCOLE :

EXTRAIT DES CONDITIONS

- ✔ Résider sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Cambrai depuis plus d'un an
- ✔ Être âgé de 17 à 30 ans
- ✔ Ne pas avoir déjà obtenu son permis de conduire avant celui-ci
- ✔ Faire la demande dans les 3 mois suivant l'obtention
- ✔ Avoir un revenu fiscal annuel inférieur à 32.472 € pour une personne fiscale autonome, ou inférieur à 48.708 € pour les personnes mariées ou pacsées
- ✔ Être dans l'une des situations suivantes : demandeur d'emploi ; en dispositif d'accompagnement par la Mission Locale, le PLIE ou les services du Département ; inscrit à France Travail ; stagiaire en formation professionnelle ; apprenti ; étudiant ; lycéen en dernière année de cursus

MONTANT DE L'AIDE POUR LES 17-30 ANS : JUSQU'À 400 €

Versée après l'obtention du permis de conduire. Les intéressés devront fournir le justificatif de prise en charge par les autres structures avec l'obligation d'aller chercher tous les cofinancements disponibles.

PIÈCES À JOINDRE :

- **Ce formulaire complété totalement** (voir verso)
- **Une copie de la pièce d'identité** : passeport ou carte d'identité
- **Dernier avis d'impôt sur les revenus du foyer fiscal**
- **Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom et prénom du demandeur**
- **Une copie du « Certificat d'Examen du Permis de Conduire CEPC »** ou copie du Permis si déjà réceptionné
- **Un justificatif de domicile de moins d'un an mentionnant nom et prénom** *Facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance habitation, avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation, quittance de loyer émanant d'une agence immobilière.*
Pour les personnes hébergées chez un parent ou un tiers :
 - Justificatif de domicile mentionnant le nom et le prénom de l'hébergeant,
 - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant (passeport ou carte d'identité),
 - Attestation d'hébergement sur l'honneur rédigée par l'hébergeant précisant depuis quand vous êtes hébergé et de manière stable.
- **Le document lié à votre situation :**
 - Apprenti** > CERFA du contrat d'apprentissage
 - Lycéen / En école de production / Etudiant** > Certificat de scolarité
 - Allocataire RSA (Revenu de Solidarité Active)** > Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
 - En recherche d'un emploi** > Attestation des périodes d'inscription France Travail (Pôle Emploi)
 - Inscrit(e) dans un dispositif PACEA ou CEJ d'une Mission Locale** > Contrat PACEA ou CEJ (formulaire CERFA)
 - En formation professionnelle** > Attestation d'inscription en formation + Attestation des périodes d'inscription France Travail (Pôle Emploi)
- **Pour un mineur** > Autorisation du représentant légal l'autorisant à demander l'aide et copie d'une pièce d'identité de ce représentant légal

L'Agglo de Cambrai est responsable de la collecte des données à caractère personnel dans le cadre de la RGPD. Les données collectées sont strictement nécessaires afin d'apprécier votre dossier et sont réservées à l'usage des agents et services habilités au sein de la Communauté d'agglomération de Cambrai. Elles seront conservées pour une durée de 10 ans à compter de la fin de la convention d'attribution de l'aide accordée, le cas échéant. Vous détenez les droits d'accéder à vos données, de les rectifier, de vous opposer à leur traitement si vous justifiez d'un motif légitime ou encore de demander la limitation de ce traitement en cas de litige. Pour cela, un Délégué à la Protection des Données a été désigné par la CAC, que vous pouvez joindre par email : contact@agglo-cambrai.fr. Vous pouvez également exercer vos droits par voie postale : à l'attention du DPD, 14 rue neuve, BP 375, 59407 Cambrai cedex. Si les réponses de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ne vous donnent pas satisfaction, vous avez enfin la possibilité de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : www.cnil.fr